

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	Myriam MONANGE
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	BERNARD GELLOZ
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Olivier **VERDENAL**
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Directeur financier de Grand Lac
Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14-03-2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 mars 2025 a été transmis le 14 mars 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de Séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac (073 267303428 - 20250322-DEL18127-DE) devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073 267303428 - 20250322-DEL18127-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de création préfecture : 01/04/2025



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250327-DELIB127-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2025

Exécutoire le : 31 MARS 2025

Publiée/Notifiée le : 31 MARS 2025

Visée le : 31 MARS 2025

FINANCES

Affectation des résultats du budget annexe du Service d'Aide à Domicile (43500)

Monsieur le Président indique qu'il convient, après le vote du Compte Administratif 2024 du budget annexe du Service d'Aide à Domicile, de procéder à l'affectation des résultats :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice	8 395.00 €	2 133.16 €	3 158 721.80 €	2 990 557.55 €
Résultat de gestion	-6 261.84 €		-168 164.25 €	
Résultat reporté		+41 329.19 €		+173 588.74 €
Résultat de clôture		+35 067.35 €		+5 424.49 €

Il propose de les affecter comme suit :

Section de fonctionnement	2025
Compte 1108 « Report à nouveau (solde créditeur) » repris au compte budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	5 424.49 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- VOTE l'affectation des résultats 2024 telle que proposée,

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 16
- Présents et représentés : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER

Accusé de réception en préfecture
073-267300-28-20250327-DELIB131-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

6.1 Détermination et affectation du résultat de l'exercice (ESSMS public)

6.1a Rappel des soldes des comptes de réserve de compensation avant affectation des résultats (ESSMS publics):				
	N° de compte	Compte	Solde au 1er janvier	
Réserve de compensation des déficits	10686	Compensation des déficits	0,00	
Excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	

6.1b Détermination et affectation du résultat (ESSMS publics)				
	N° de compte	Compte	Montant	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		
		Déficit (sans signe "-")	168 164,25	

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾ :				
	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)	173 588,74	
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		(Résultat administratif)		5 424,49	0,00
---	--	--------------------------	--	----------	------

AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :					
	N° de compte	Compte	Montant		
Affectation en reports à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)	5 424,49		
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles			
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			
	1161 ⁽²⁾	Amortissements comptables excédentaires différés			
	1163 ⁽²⁾⁽³⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			
Affectations en réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement			
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			
	10686 ⁽⁴⁾	Réserves de compensation des déficits			
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			5 424,49	0,00	
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok	

6.1c Dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-52 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)			

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent			

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASF
(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non
(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°)
(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250327-DELIB131-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Acte à classer

DELIB131

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-03-31T09-33-02.00 (MI260120670)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20250327-DELIB131-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats 2024 du budget annexe du Service d'Aide à Domicile

Date de décision : 27/03/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Compte administratif
7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [7 DELIB SAD Affectation des résultats 2024.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[7-1 SAD Affectation des résultats 2024.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Conseil 2025-03-27 Page de garde.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/25 à 09:32

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Transmis

Date 31/03/25 à 09:33

Par [BORRELY DUBINI Muriel](#)

Accusé de réception

Date 31/03/25 à 09:38